

Fiche 1 :

Dispositifs de financement

Il existe de nombreuses aides financières nationales et locales pour la rénovation des bâtiments et les énergies renouvelables (cf. fiches détaillées 1a à 1e) :

Non soumises à conditions de ressources :

Aides nationales :

- TVA 5.5 % (cf fiche dédiée TVA)
- Certificat d'Economie d'Énergie (CEE)
- Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)
- Eco-Prêt à Taux Zéro individuel et copropriété

Aides de Valence Romans Agglomération :

- ° Prime Air Bois
- ° Installations solaire thermique
- ° Prime rénov copro

Soumises à conditions de ressources :

Aides nationales :

- Prêt à Taux Zéro acquisition
- ANAH – Habitez-mieux

Aides de Valence Romans Agglomération :

- ° Prime rénovation élevée

Conditions générales pour toutes les aides :

- Bâtiment de plus de 2 ans,
- Bâtiment non remis à neuf,
- Pas de changement d'usage du bâtiment,
- Qualité technique minimale,
- Entreprise RGE (sauf ANAH).

Cumul des aides :

Aides cumulables sans conditions de ressources (sauf CEE et PTZ acquisition avec l'ANAH)

Quand demander les Aides ?

- Avant la signature des devis : CEE,
- Avant les travaux : ANAH, Eco-PTZ, PTZ
- Après travaux : CITE

Contact professionnel :

- Pour un projet de rénovation partielle : Conseiller information énergie de l'ADIL. Tél : 04 75 79 04 47, du lundi au vendredi 9h à 12h et 13h à 17h – mail : guichet.des.pros@valenceromansagglo.fr
- Pour un projet de rénovation complète : Emmanuel COMBES, Animateur DORÉMI accompagne vos clients. Tél : 04 75 02 00 90 – mail : emmanuel.combes@valenceromansagglo.fr